



Le Proviseur



Rentrée 2018

NOTE AUX CANDIDATS A UN POSTE DE PROFESSEUR RESIDENT

Que vous ayez choisi de quitter la France pour travailler dans un établissement français à l'étranger ou que vous soyez déjà en poste à l'étranger, ce choix personnel peut être source de grandes satisfactions mais aussi d'interrogations tant un établissement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE, www.aefe.fr) présente des spécificités.

*Le Colegio Francia de Caracas est, fait plutôt rare, constitué de deux entités : le Lycée Français de Caracas (653 élèves à cette rentrée suivant un cursus français) et la Unidad educativa Colegio Francia (480 élèves à cette rentrée suivant un cursus vénézuélien). Le Lycée Français de Caracas – Colegio Francia est un établissement conventionné, c'est-à-dire un établissement de droit privé vénézuélien, géré par une Fondation locale, qui a signé une convention avec l'AEFE. Cette convention permet de recruter des personnels titulaires français en leur assurant une poursuite de carrière similaire à ce qu'elle serait en France (sécurité sociale, retraite, inspections...); voire plus. Ces personnels sont rémunérés en Euros par l'AEFE mais l'établissement reverse à l'Agence une partie de leurs salaires et la totalité de leur Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL). Les ressources de l'établissement viennent des frais de scolarité payés chaque mois par les familles. **Les salaires des résidents sont donc cofinancés par l'AEFE et les familles.***

Vous trouverez sur notre site internet (www.colegiofrancia.edu.ve, entrée du Lycée Français) divers documents dont les projets d'établissement et d'école.

Pour tout contact par mél, merci de passer par les secrétariats :

- ⇒ Secondaire : Mme Reina Herrera, secretariat@colegiofrancia.edu.ve
- ⇒ Primaire : Mme Catherine Goossens, secretariat.primaire@colegiofrancia.edu.ve

Le Directeur de l'école primaire, M. Castera, et moi-même pouvons être joints par téléphone si vous en éprouvez le besoin.

Au plaisir de vous retrouver à Caracas à la rentrée 2018 si votre candidature est retenue.

Le Proviseur

Frédéric COLOMBEL



INSTRUCTIONS ET INFORMATIONS

1. VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE :

En raison des dysfonctionnements postaux, votre dossier de demande de recrutement devra nous parvenir **avant le vendredi 16 février 2018 13h, heure de Caracas.**

- ⇒ **par mél :** secretariat@colegiofrancia.edu.ve (Mme Reina Herrera, secrétaire de direction)
- ⇒ **par courrier papier :** valise diplomatique/ Ambassade Caracas (Lycée français) - M. le Proviseur - 13, rue Louveau - 92438 CHATILLON Cedex

Vous devez **vous assurer que nous l'avons bien reçu** : un mél de confirmation vous sera adressé par Mme Reina Herrera (au début de la semaine du 19 février pour les arrivées durant la semaine de congés du 12 février). **Aucun dossier papier ne sera pris en compte après cette date.**

Ce dossier devra comporter :

- ✓ La fiche recrutement résidents 2018 notice individuelle (document AEFÉ)
- ✓ La fiche recrutement résidents 2018 infos pour l'établissement (document AEFÉ)
- ✓ La fiche de renseignements primaire ou secondaire (document établissement)
- ✓ Une lettre de motivation. Nous vous conseillons vivement de vous inscrire dans le projet d'école ou le projet d'établissement
- ✓ Un CV

Vous pourrez ajouter tout document que vous jugez utile et les pièces justificatives éventuelles.

Tout dossier incomplet sera irrecevable. Votre dossier sera examiné par la Commission Consultative Paritaire Locale de l'Agence (CCPLA), qui se tiendra à Caracas le **jeudi 1^{er} mars 2018**. Si votre candidature est retenue, vous en serez rapidement informé et vous disposerez de **72 heures** pour accepter définitivement le poste et renvoyer, dûment complétés et signés, les documents qui vous seront adressés. Une fois le poste accepté, vous ne pouvez plus accepter d'autres propositions.

Vous ne serez définitivement recruté que lorsque votre détachement aura été accordé par l'Éducation nationale.



2. VOTRE INSTALLATION :

2.1 Vos conditions financières proposées par le Lycée à l'arrivée en poste :

A. Si vous ne résidez pas déjà au Venezuela (faux résidents)

Tout résident arrivant dans le pays est placé pendant trois mois en disponibilité et officiellement titularisé sur le poste le 1^{er} décembre 2018. Pendant ce temps de disponibilité, la rémunération est versée directement par l'établissement, en Euros, et correspond au salaire français brut, à l'échelon et l'indice détenus à la rentrée 2018. Ces personnels ne peuvent percevoir pendant cette période l'ISO, l'ISVL, les HSA ou HSE.

B. Si vous résidez au Venezuela au 1^{er} septembre 2017 (vrais résidents)

Ces enseignants sont résidents de plein droit à compter du 1^{er} septembre 2018. Ils perçoivent dès cette date, leur salaire de résident versé par l'AEFE de même que l'ISO, l'ISVL, les HSA et HSE.

Précision importante concernant les postes doubles :

- lorsque deux agents mariés ou pacsés sont sélectionnés pour occuper deux postes de résidents, l'un des deux est automatiquement considéré comme vrai résident et bénéficiera en conséquence d'un contrat avec l'AEFE à partir du 1^{er} septembre, l'autre sera titularisé en décembre.

- Pour un couple de titulaires dont l'un des conjoints se voit proposer un contrat local, celui qui occupe le poste de résident est considéré comme étant un « vrai » résident et sera sous contrat AEFE à compter du 1^{er} septembre.

2.2 Votre visa :

Une fois recruté, le secrétariat vous donnera les coordonnées de votre interlocuteur à l'Ambassade de France au Venezuela afin d'obtenir une lettre d'accréditation pour vous et votre famille. Cette lettre sera à présenter à l'Ambassade du Venezuela dans votre actuel pays de résidence pour obtenir un visa provisoire (en général d'un mois). Vous devrez arriver en poste, pour la pré-rentrée, avec votre visa et de nouvelles démarches seront à faire sur place pour l'obtention d'un visa de courtoisie permettant de travailler au Venezuela.

2.3 Votre couverture sociale :

La MGEN assure la couverture sécurité-sociale pendant les 3 mois de disponibilité (et bien sûr pendant toute la durée du détachement en tant que résident) ; contacter la section extra-métropolitaine de la MGEN au 02 43 39 15 50.



3. VOS CONDITIONS FINANCIERES PENDANT LA MISSION :

A partir du 1er septembre (pour les vrais résidents) et du 1er décembre (pour les faux résidents) :

- a) Versement mensuel, en sus du salaire net France (salaire indiciaire), d'une indemnité spécifique de vie locale (ISVL). Pour vous donner une idée, en novembre 2017 (arrêté du 30 octobre 2017 publié au JORF n°0257 du 3 novembre 2017), le montant de cette ISVL s'élève à :
- Groupe 5 : échelons 9 à 11 certifiés, 5 à 7 certifiés HC, 8 à 11 agrégés (y compris HC) : 27 172 Euros/an.
 - Groupe 6 : échelons 5 à 8 certifiés, 2 à 4 certifiés HC et 4 à 7 agrégés: 23 223 Euros/ an.
 - Groupe 7 : échelons 3 à 4 certifiés, 1 certifiés HC, 3 agrégés: 21 245 Euros/an.
 - Groupe 8 : échelons 1 à 2 certifiés: 19 765 Euros / an.

b) Versement mensuel des majorations familiales qui permettent de couvrir totalement les frais de scolarité. A noter que l'établissement ne perçoit pas de droits de première inscription pour les enfants des résidents scolarisés en son sein.

Avec votre rémunération et l'ISVL, vos conditions matérielles seront confortables à Caracas avec des loyers autour de 600-800€.